

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Blanc (BLANC)

Nom

Prénoms *Louis*

Grade *3^e classe*

Corps *94^e R^e Infanterie*

N^o Matricule. *7656 au Corps — Cl. 1914*
1315 au Recrutement

Mort pour la France le *déc. constaté le 20 octobre 1915*
sur le champ de bataille, à Soubes

Genre de mort *Mort pour la France*

Né le *14 avril 1894*
à *St-Paul* Département *11^e Saône*

Arr^e municipal (p^r Paris et Lyon), à défaut rose et N^o.

Jugement rendu le *16 novembre 1917*
par le Tribunal de *Chalon*
selon jugement transcrit le *6 décembre 1917*
à *St-Paul*

N^o du registre d'état civil

534-708-1021. [20434]



n° 40

BLANC Louis (Xavier)
frère de Marie Maurice n° 77,
André, François et Joseph,
domicilié à Copsy,

Lieu d'inhumation:
département:
commune:
lieu:
Tombe:

Blanc Louis

Mort pour la France

pour constater le tribunal, assisté de trois Commis Greffiers
à rendre le jugement suivant: Vu la requête qui breète de les héritiers à l'effet
qui lecture faite, ont signé avec nous Qui M. Girard Juge Commissaire aux référés
avis en avis et délibéré. Attendu que des héritiers Officier de l'Etat civil
produites et de l'acte à l'acte il a été procédé résulte la preuve des faits énoncés

Les Déclarants, la requête qui breète. L'Officier de l'Etat Civil,
Par ces motifs. Déclare constant le décès du soldat Blanc Louis né à Saint
Paul le quatorze avril mil huit cent quatre vingt quatre fils de Joseph
et de Victor Marie Genevieve, soldat au grade, cinquième régiment
d'Infanterie. Mort pour la France, dont le décès a été constaté le
vingt six octobre mil neuf cent quinze, sur le champ de bataille de Soubes (Sa
ône et Loire). Ordonne la transcription du présent mil neuf cent dix sept sur
le registre, sous le décès de l'année courante de la commune de
Saint Paul et sa mention, ainsi que la mention de sa transcription
sur le registre de la même commune à la date du décès.
Outre que le présent sera enregistré gratis et exécuté sur l'acte libre comme
il se fait d'habitude. Ainsi fait et prononcé à Chalon au
Palais de Justice en audience publique le jour, mois et an susdits.
Signé: Dubouloz - Copsy. Père pour timbre et enregistré gratis à Chalon.
domicilié à En conséquence le Président de la République Française
est déclaré mort et adonné

98°
Décès
de